

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 888-2020

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020, le Règlement no 888-2020 modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin de modifier l'article 6.2 « travail à domicile dans une résidence unifamiliale ».

Que suite à l'émission du certificat de conformité par la MRC de Lotbinière, le présent règlement est entrée en vigueur le 14 octobre 2020.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 22 octobre 2020.



Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, le 22 octobre 2020, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil municipal, soit au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le 22 octobre 2020.



Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe